

1325 - Démolition de logements sociaux

**Aide départementale à la démolition
de logements locatifs sociaux**

Rapport n° CP/2012/41

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par l'OPUS 67 pour la démolition de huit logements collectifs dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la démolition de logements locatifs sociaux.

A ce titre, il vous est présenté un dossier relatif à une opération de démolition de huit logements collectifs sis 27 rue de la Prairie à Bischwiller.

Par délibération du 24 juin 2002, l'assemblée départementale, dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain, a décidé d'intervenir sur les territoires hors grand projet de ville (GPV) à hauteur de 20 % des dépenses supportées par les opérateurs pour les coûts directs de démolition de logements sociaux dans un plafond maximum de 5 000 €/logement démoli.

Par ailleurs, afin de permettre aux locataires d'accéder dans de bonnes conditions à leurs nouveaux logements, le Département intervient parallèlement au dispositif de l'Etat de façon forfaitaire pour un montant de 250 € par déménagement vers le logement définitif.

En raison des priorités retenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'enveloppe déléguée par l'Etat en 2011, il n'est pas attribué de subvention à cette opération au titre des crédits de l'Etat.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet présenté par l'OPUS 67. Il s'agit d'une opération de démolition de huit logements collectifs pour lesquels il n'y pas de frais de relogement à prévoir ni de frais d'accompagnement social.

Le montant de la subvention départementale s'élève à 10 207.94 € au titre de la politique volontariste du Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35226	204-204178-72	125 000,00 €	125 000,00 €	10 207,94 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 10 207,94 € à l'OPUS 67 pour la démolition de 8 logements situés 27, rue de la Prairie à Bischwiller, conformément au tableau annexé.

Elle approuve par ailleurs la convention d'attribution de subvention à intervenir entre OPUS 67 et le Département, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL